

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1858

26 juillet 2012

SOMMAIRE

360 Capital Management S.A.	89180	Ticket & Mail Service SA	89163
Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l.	89165	Toiture d'Esch S.à r.l.	89164
Agalux Investment Company S.A.	89171	Toiture Plus Kieffer Frères S.à r.l.	89165
All-In Management	89180	Trojan Investments S.à r.l.	89163
Andbank Luxembourg S.A.	89169	TwinLux ValueInvest SICAV-SIF	89164
Bâloise (Luxembourg) Holding S.A.	89181	UFT Trust S.à r.l.	89166
Cilix Investments S.A.	89181	Urtis Finance S.A.	89166
Compagnie Investissement Europe Hold- ing Luxembourg S.A.	89141	VCST Rénatus S.à r.l.	89166
Concept Beauté S.A.	89159	Vento Italia S.A.	89167
Evong S.A.	89167	Verdi	89166
FMC Finance VI S.A.	89170	Vesta Holding S.A.	89169
Interessengemeinschaft der Geschäftsleu- te der Grenzlandgeschäfte (I.G.G.)	89164	Victoria Lux S.à r.l.	89166
KBLV Partners S.A.	89169	VIII Investment UK S.à r.l.	89170
Les Loges S.à r.l.	89178	Vis S.A.	89170
Metrilio S.A.	89139	VIVA TRANSPORT HOLDING (Luxem- bourg) S.A.	89171
New Sun Investment S.A.	89159	VV Toitures et Menuiserie S.A.	89142
New Trans Euro S.à r.l.	89164	WADE. P S.A.	89172
NRK Participations S.A.	89180	Widdebierrgrënn	89182
Slina Lux S.A.	89138	William Blair SICAV	89172
SSCP SAR Holdings S.C.A.	89146	Wine & Spirit Investment S.A.	89173
Staples Canada Luxco S.A.	89173	Wirkkraft S.A.	89173
Sydney & Lyon Lux 1 S.à r.l.	89139	World Prospecting S.A.	89171
TalentBox S.A.	89139	World Prospecting S.A.	89179
Target Investments S.A.	89164	Worldwide Euro Protection	89179
Technet Investment Holding SPF	89165	World Wide Tradenet Luxembourg S.A.	89179
The Lilith Project S.à r.l.	89141	Zelaika S.A.	89179
Thiellen Fleurs et Déco S.à r.l.	89138	Zerbilux S.à r.l.	89180
		Zureta S.A.	89180

Thiellen Fleurs et Déco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7570 Mersch, 117, rue Nic Welter.

R.C.S. Luxembourg B 156.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thiellen-Mathes Laurence

La gérante

Référence de publication: 2012078227/11.

(120110665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Slina Lux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 96.575.

L'an deux mille douze, le vingt-et-un juin

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SLINA LUX S.A., avec siège social à L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers,

constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, en date du 15 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1265, du 28 novembre 2003,

inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.575,

La séance est ouverte à 14,50 heures sous la présidence de Monsieur Nouredine ZEMNI, employé, né le 12 mars 1952 à Beja en Tunisie, demeurant à B-1602 Vlezenbeek, 976, route de Lennik,

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un scrutateur et d'un secrétaire.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les points suivants ont été portés à l'ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social soit de l'article 3 des statuts;

2.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut périmé de la société Holding et d'adopter le statut d'une Soparfi et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. «La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

La société peut accorder des prêts, avec ou sans garantie, aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Déclaration

Les actionnaires déclarent que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ six cent cinquante euros (650,00 €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nouredine ZEMNI, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 22 juin 2012. Relation: DIE/2012/7382. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 2 juillet 2012.

Référence de publication: 2012078191/66.

(120110635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Sydney & Lyon Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.158.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078220/9.

(120110468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Metrilio S.A., Société Anonyme,

(anc. TalentBox S.A.).

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.044.

In the year two thousand twelve, on the twentieth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TalentBox S.A., a "société anonyme", having its registered office at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.044, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on March 10th, 2010, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 896 of April 29th, 2010. The Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary on December 21st, 2010, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 575 of March 28th, 2011.

The meeting is presided by Mr Alain PEIGNEUX, residing professionally at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

The chairman appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

and the meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at the same address.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, thirty-one thousand (31.000) shares, actually in circulation are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the name of the Company into Metrilio S.A.;
2. Amendment of Article 1, second paragraph of the Articles of Association; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the Company from TalentBox S.A. into Metrilio S.A..

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the second paragraph of Article 1 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 1. (second paragraph).** The Company exists under the name of "Metrilio S.A.".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TalentBox S.A., ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.044, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 896 du 29 avril 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suite à un acte du même notaire en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 575 du 28 mars 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain PEIGNEUX, demeurant professionnellement au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de cette liste de présence que les trente et un mille (31.000) actions, actuellement en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de dénomination de la Société en Metrilio S.A.;
2. Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts suite au changement de dénomination de la Société;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société de TalentBox S.A. en Metrilio S.A..

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (deuxième alinéa).** La Société existe sous la dénomination de «Metrilio S.A.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les soussignés l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Peigneux, C. Petit, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juin 2012. LAC/2012/28983. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Référence de publication: 2012078226/98.

(120110640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Compagnie Investissement Europe Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 32.283.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 27 juin 2012 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs: Monsieur Koen LOZIE, Administrateur, Monsieur Joseph Winandy, Administrateur et président et COSAFIN S.A., Administrateur.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes la société EURAUDIT SARL au poste de commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2012078491/16.

(120111130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

The Lilith Project S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 71, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 69.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012078239/10.

(120110731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

VV Toitures et Menuiserie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols (Sonlez), 27, rue Jean-Baptiste Determe.

R.C.S. Luxembourg B 169.745.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept juin,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,
a comparu

Monsieur Vincent Lesuisse, entrepreneur, né à Bastogne (Belgique), le 29 octobre 1971, domicilié au 1, rue du Mont à B-6980 Beausaint,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme-Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «VV Toitures et Menuiserie S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Doncols (Sonlez).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Doncols par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet l'entreprise de menuisier-charpentier, de zinguerie et de couverture de construction.

Elle peut également faire le commerce de détail de quincaillerie, peintures, matériaux de construction et verre. Elle peut réaliser tous travaux d'étanchéité des toits, toitures et terrasses, la mise en place des éléments d'évacuation des eaux de pluie, les travaux de couverture en tous matériaux, le montage de charpentes, la pose de revêtements en bois de sols et de murs, le montage de menuiseries extérieures et intérieures en tous matériaux, le montage de cloisons mobiles; revêtement de murs, de plafonds, etc., le montage de portes, fenêtres, escaliers, placards de cuisines équipées, équipements pour magasins, dormants de portes et fenêtres, etc., tous travaux de menuiserie, l'installation de stores et bannes, le montage de hangars, granges, silos à usages agricoles.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toutes formes, procéder à l'émission d'obligations et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs

non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, Monsieur Vincent Lesuisse, prénommé, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à un (1).

2. La personne suivante est nommée administrateur unique de la Société:

Monsieur Vincent Lesuisse, entrepreneur, né à Bastogne (Belgique), le 29 octobre 1971, domicilié au 1, rue du Mont à B-6980 Beausaint.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée annuelle statutaire de l'année 2017.

3. Monsieur Jean François, employé privé, né à Montegnée (Belgique), le 19 janvier 1960, avec adresse professionnelle à L-1311 Luxembourg, 19, boulevard Marcel Cahen, est nommé commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée annuelle statutaire de l'année 2017

4. Le siège social de la Société est fixé au 27, rue Jean-Baptiste Determe à L-9647 Doncols (Sonlez).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Lesuisse, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 29 juin 2012, REM/2012/752. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 02 juillet 2012.

Référence de publication: 2012078265/263.

(120110705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

SSCP SAR Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.544.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of May,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of SSCP SAR Holdings S.C.A. (the "Company"), a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.544, incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 March 2012, and whose articles of incorporation (the

"Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1104, page 52965 on 2 May 2012. The Articles have not been amended since its incorporation.

The meeting is presided by Mr Gianpiero SADDI, employee, with professional address in Luxembourg, (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary, Mr Raymond THILL, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mr Gianpiero SADDI, prenamed.

These appointments having been made, the Chairman declared that and requested the notary to state that:

I.- The Shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that all of the thirty-five thousand (35,000) shares of the Company representing 100% of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known by the Shareholders.

III.- All present or represented Shareholders of the Company declare to have been duly informed of the holding of the present meeting and of its agenda and decide unanimously to waive all convening notice procedures in relation to this meeting.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To create ten classes of limited shares referred to as (i) the shares of class A (the "Class A Shares"), (ii) the shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) the shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) the shares of class D (the "Class D Shares"), (v) the shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) the shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) the shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) the shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) the shares of class I (the "Class I Shares") and (x) the shares of class J (the "Class J Shares" and all of them, the "Limited Shares") and a class of ordinary shares (the "Ordinary Shares") each share having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and having the rights and obligations as set out in the Articles.

2. To convert all the existing thirty-one thousand five hundred (31,500) issued Limited Shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares.

3. To increase the issued share capital of the Company by an amount of one million euros (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-five thousand euros (EUR 35,000.-) to one million thirty-five thousand euros (EUR 1,035,000.-) by creating and issuing:

- one hundred thousand (100,000) Class A Shares;
- one hundred thousand (100,000) Class B Shares;
- one hundred thousand (100,000) Class C Shares;
- one hundred thousand (100,000) Class D Shares;
- one hundred thousand (100,000) Class E Shares;
- one hundred thousand (100,000) Class F Shares;
- one hundred thousand (100,000) Class G Shares;
- one hundred thousand (100,000) Class H Shares;
- one hundred thousand (100,000) Class I Shares; and
- one hundred thousand (100,000) Class J Shares;

(together the "New Shares") all having a nominal value of one euro (EUR 1) and each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles.

4. Subscription and payment of the New Shares.

5. To amend and restate article 5 (share capital) of Articles.

6. To amend article 7.1 (transfer of shares) of the Articles.

7. To amend the articles 15.2 and 15.3 (distributions on shares) of the Articles.

8. To insert an article 15.4 in the Articles (distributions on shares).

9. To insert an article 16.2 and renumber the current article 16 as article 16.1 (dissolution and liquidation) in the Articles.

After due and careful deliberation, the following resolutions were unanimously approved by the Shareholders:

First resolution

The Shareholders decide to create ten classes of limited shares referred to as (i) the shares of class A (the "Class A Shares"), (ii) the shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) the shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) the shares of class D (the "Class D Shares"), (v) the shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) the shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) the shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) the shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) the shares

of class I (the "Class I Shares") and (x) the shares of class J (the "Class J Shares" and all of them, the "Limited Shares") and a class of ordinary shares (the "Ordinary Shares") each share having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and having the rights and obligations as set out in the Articles.

Second resolution

The Shareholders resolve to convert all the existing thirty-one thousand five hundred (31,500) issued Limited Shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares, which will be held by the Shareholders as follows:

- twenty-nine thousand two hundred and four (29,204) Ordinary Shares held by Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, prenamed; and
- two thousand two hundred ninety-six (2,296) Ordinary Shares held by Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership, prenamed.

Third resolution

The Shareholders resolve to subsequently increase the issued share capital of the Company by an amount of one million euros (EUR 1,000,000.-),

so as to raise if from its current amount of thirty-five thousand euros (EUR 35,000.-) to one million thirty-five thousand euros (EUR 1,035,000.-),

by creating and issuing:

- one hundred thousand (100,000) Class A Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class B Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class C Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class D Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class E Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class F Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class G Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class H Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class I Shares, and
- one hundred thousand (100,000) Class J Shares,

(together the "New Shares") all having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles.

The New Shares are issued fully paid up by way of contribution in cash and subscribed to as follows:

Subscription and Payment

- Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, prenamed, subscribes to (i) ninety-two thousand seven hundred and twelve (92,712) Class A Shares, (ii) ninety-two thousand seven hundred and twelve (92,712) Class B Shares, (iii) ninety-two thousand seven hundred and twelve (92,712) Class C Shares, (iv) ninety-two thousand seven hundred and twelve (92,712) Class D Shares, (v) ninety-two thousand seven hundred and twelve (92,712) Class E Shares, (vi) ninety-two thousand seven hundred and twelve (92,712) Class F Shares, (vii) ninety-two thousand seven hundred and twelve (92,712) Class G Shares, (viii) ninety-two thousand seven hundred and twelve (92,712) Class H Shares, (ix) ninety-two thousand seven hundred and twelve (92,712) Class I Shares and (x) ninety-two thousand seven hundred and twelve (92,712) Class J Shares, fully paid up by a contribution in cash for a total contribution of nine hundred and twenty-seven thousand one hundred and twenty euros (EUR 927,120.-) (the "Contribution 1");

- Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership, prenamed, subscribes to (i) seven thousand two hundred and eighty-eight (7,288) Class A Shares, (ii) seven thousand two hundred and eighty-eight (7,288) Class B Shares, (iii) seven thousand two hundred and eighty-eight (7,288) Class C Shares, (iv) seven thousand two hundred and eighty-eight (7,288) Class D Shares, (v) seven thousand two hundred and eighty-eight (7,288) Class E Shares, (vi) seven thousand two hundred and eighty-eight (7,288) Class F Shares, (vii) seven thousand two hundred and eighty-eight (7,288) Class G Shares, (viii) seven thousand two hundred and eighty-eight (7,288) Class H Shares, (ix) seven thousand two hundred and eighty-eight (7,288) Class I Shares and (x) seven thousand two hundred and eighty-eight (7,288) Class J Shares, fully paid up by a contribution in cash for a total contribution of seventy-two thousand eight hundred and eighty euros (EUR 72,880) (the "Contribution 2" and together with the Contribution 1, the "Cash Contribution").

A total share premium of thirteen million four hundred and eighty thousand seven hundred and twenty-three euros (EUR 13,480,723.-) will be paid in relation to the issue of the New Shares and shall remain attached to the Ordinary Shares of the Company and be subject to provisions of article 5.4 of the Articles, as amended according to the fourth resolution. Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, prenamed, will contribute to such share premium the amount of twelve million four hundred and ninety-eight thousand two hundred and forty-eight euros (EUR 12,498,248.-). Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership, prenamed, will contribute to such share premium the amount of nine hundred and eighty-two thousand four hundred and seventy-five euros (EUR 982,475.-).

Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash in an amount of four hundred thousand euros (EUR 400,000.-) and one hundred and six million seven hundred and seventy-one thousand nine hundred and eleven Norwegian Krone (NOK 106,771,911.-), being equivalent to fourteen million eighty thousand seven hundred and twenty-three euros (EUR 14,080,723.-) using the exchange rate (NOK/EUR) of 7.5828 as at 18 May 2012. Therefore, a total amount of fourteen million four hundred and eighty thousand seven hundred and twenty-three euros (EUR 14,480,723.-) shall be allocated as follows: one million euros (EUR 1,000,000.-) are allocated to the share capital of the Company and thirteen million four hundred and eighty thousand seven hundred and twenty-three euros (EUR 13,480,723.-) are allocated to the share premium account of the Company which shall remain attached to the Ordinary Shares. The accounting effect of the present share capital increase is set at 18 May 2012.

The proof of the existence of the above mentioned contributions has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend and restate article 5 of the Articles, to reflect the above mentioned resolutions, so that article 5 of the Articles shall now read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is one million thirty-five thousand euros (EUR 1,035,000.-) divided into the following classes of shares:

- (i) three thousand five hundred (3,500) unlimited shares having a par value of one euro (EUR 1.-) ("actions de commandité", the "Unlimited Shares") held by the Unlimited Shareholder;
- (ii) thirty-one thousand five hundred (31,500) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Ordinary Shares") held by the Limited Shareholders;
- (iii) one hundred thousand (100,000) limited class A shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class A Shares") held by the Limited Shareholders;
- (iv) one hundred thousand (100,000) limited class B shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class B Shares" held by the Limited Shareholders;
- (v) one hundred thousand (100,000) limited class C shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class C Shares" held by the Limited Shareholders;
- (vi) one hundred thousand (100,000) limited class D shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class D Shares" held by the Limited Shareholders;
- (vii) one hundred thousand (100,000) limited class E shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class E Shares" held by the Limited Shareholders;
- (viii) one hundred thousand (100,000) limited class F shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class F Shares" held by the Limited Shareholders;
- (ix) one hundred thousand (100,000) limited class G shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class G Shares" held by the Limited Shareholders;
- (x) one hundred thousand (100,000) limited class H shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class H Shares" held by the Limited Shareholders;
- (xi) one hundred thousand (100,000) limited class I shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class I Shares" held by the Limited Shareholders; and
- (xii) one hundred thousand (100,000) limited class J shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class J Shares" held by the Limited Shareholders.

5.1.1 The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares are together referred to as the "Class of Shares". The shares of any Class of Shares and the Ordinary Shares are together referred to as the "Limited Shares". "Shares" means the Unlimited Shares and the Limited Shares and "Share" shall be construed accordingly;

5.1.2 "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly;

5.1.3 "Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Shares;

5.1.4 "Limited Shareholders" means the holders at the relevant time of the Limited Shares and "Limited Shareholder" shall be construed accordingly.

5.1.5 All the Limited Shares are and shall be issued as redeemable shares in the sense of article 49-8 of the 1915 Law. The Limited Shares are redeemable in accordance with article 5.2 of these Articles and the following conditions:

- a) the Limited Shares have to be fully paid up by one hundred percent (100%);
- b) the Limited Shares are redeemable at the initiative and by decision of the Manager at the price determined by the Manager and in accordance with these Articles;
- c) notice of redemption shall be published in accordance with article 9 of the 1915 Law.

5.1.6 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is five million euros (EUR 5,000,000.-).

5.1.7 Within the limits out by these Articles and the 1915 Law, the Manager is authorised and empowered to issue new Shares and any type of instruments convertible into Shares (and upon exercise of these instruments, issue the relevant Shares) ("Manager Issued Shares"), up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(a) the above authorisation will expire five years after the publication of the notarial act of incorporation of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law.

5.1.8 The Manager is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this article 5 in order to reflect and record any change of issued Share capital made pursuant to article 5.1.7;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with the 1915 Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

5.2 Repurchase of the Limited Shares.

5.2.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Limited Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Limited Shares through the repurchase for subsequent cancellation of all the Limited Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Limited Shares, such repurchase and cancellations of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J) and within the following periods (the "Repurchase and Cancellation Periods"):

(i) the Class J Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2013;

(ii) the Class I Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2014;

(iii) the Class H Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2015;

(iv) the Class G Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2016;

(v) the Class F Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2017;

(vi) the Class E Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2018;

(vii) the Class D Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2019;

(viii) the Class C Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2020,

(ix) the Class B Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2021;

(x) the Class A Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2022; and

(xi) thereafter, in case any of the Classes of Shares is not repurchased in its relevant Repurchase and Cancellation Period, the dates of that Repurchase and Cancellation Period shall be extended by ten years (so that, for example, if no Class J Shares are repurchased between January 1 and December 31, 2013, Class J Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2023)

provided that in case a Class of Shares has been repurchased and cancelled within its Repurchase and Cancellation Period, the starting date of the Repurchase and Cancellation Period of the next Class of Shares to be repurchased shall be brought forward to the first business day after the day when the preceding Class of Shares are repurchased and cancelled, while the closing date of that Repurchase and Cancellation period remains December 31st of the following year (so that its Repurchase and Cancellation Period is extended).

5.2.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase for subsequent cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.2.1), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of Limited Shares of the repurchased Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Limited Share of the relevant Class of Shares held by them and repurchased.

5.2.3 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Limited Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.2.4 The "Total Cancellation Amount" means an amount determined by the Manager and approved by the Shareholders' meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the repurchase of the relevant class unless otherwise resolved by the Shareholders' meeting in the manner provided for by an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.2.5 Upon the repurchase of the Limited Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company. The Limited Shares once repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the 1915 Law and these Articles.

5.2.6 The "Available Amount" means, subject to article 72-1 of the 1915 Law, the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled to the extent they represent an available amount in accordance with the 1915 Law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law or of the Articles

5.2.7 "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

5.2.8 "Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase for subsequent cancellation of the relevant Class of Shares.

5.3 The Shares are in registered form.

5.4 In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any Share or reserve allocated to any Share is transferred. Any such premium or reserve shall be allocated for the exclusive benefit of such Class or Classes of Shares and/or Ordinary Shares as is specified in the resolution relating to the creation of such share premium or other reserve. Any repayment or reimbursement of such share premium or reserve (whether directly or in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own shares, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve) shall be taken by the Manager subject to the 1915 Law and shall be allocated to the relevant Class or Classes of Shares and/or Ordinary Shares accordingly.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 Without prejudice to articles 5.1.6 to 5.1.8, the subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

5.7 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine provided that all such Shares are treated equally."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend article 7.1 of the Articles, so it will now read as follows:

" **7.1.** The Unlimited Shares are freely transferable."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend article 15.2 and article 15.3 of the Articles, that will now read as follows:

" **15.2.** Subject to the provisions of the 1915 Law and these Articles (and in particular article 5.2.1), the Shareholders' Meeting may decide to pay dividends in accordance with the following provisions:

a) First, the holders of the Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the Profits. The holders of the Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the Profits. The holders of the Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the Profits. The holders of the Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the Profits. The holders of the Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the Profits. The holders of the Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the Profits. The holders of the Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the Profits. The holders of the Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the Profits. The holders of the Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the Profits.

For the purposes of this article 15.2, "Profits" means any net profits available for distribution at the level of the Company as determined in accordance with Luxembourg legal and accounting principles.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the relevant Class of Shares.

b) After the distribution set out under a) above, all remaining proceeds available for further distribution in the Company, if any, shall be paid to the holders of the Class J Shares (or if the Class J Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Class I Shares; or if the Class I Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Class H Shares; or the Class H Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Class G Shares; or if the Class G Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Class F Shares; or if the Class F Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Class E Shares; or if the Class E Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Class D Shares; or if the Class D Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Class C Shares; or if the Class C Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Class B Shares; or if the Class B Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Class A Shares; or if the Class A Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Ordinary Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the relevant Class of Shares or Ordinary Shares (as applicable)."

" 15.3. Subject to the provisions of the 1915 Law (in particular, subject to article 72-2 of the 1915 Law) and these Articles, the Manager may pay interim dividends to Shareholders in accordance with article 15.2 above."

Seventh resolution

The Shareholders resolve to insert an article 15.4 in the Articles, that will now read as follows:

" 15.4. For the avoidance of doubt, the mere existence of an amount available for distribution does not establish a claim of the Shareholders on its distribution given that, in accordance with the above mentioned provisions, any such distribution (and the determination of the amount thereof) are subject to prior Shareholders' or Manager's approval."

Eight resolution

The Shareholders resolve to insert an article 16.2 in the Articles, so it will now read as stated hereafter. Consequently, the current article 16 will be renumbered as article 16.1.

" 16.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in accordance with the provisions of article 15.4 above."

Declaration and Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 6500.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un mai.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les "Actionnaires") de SSCP SAR Holdings S.C.A. (ci après la "Société"), une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.544, constituée suivant acte notarié rédigé par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 mars 2012, et dont les statuts ("Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1104, page 52965, le 2 mai 2012. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée est présidée par Mr Gianpiero SADDI, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, étant le président (le "Président").

Le Président désigne comme secrétaire Mr Raymond THILL, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Gianpiero SADDI, précité.

Ces nominations ayant été faites, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- Les Actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les trente-cinq mille (35.000) actions de la Société représentant 100% du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de telle façon que l'assemblée puisse valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour qui sont connus par les Actionnaires.

III.- Tous les Actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été valablement informés de la tenue de cette assemblée et de son ordre du jour et décident unanimement de renoncer à toutes les formalités de convocation en relation avec cette assemblée.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Création de dix catégories d'actions de commanditaire suivantes: (i) les actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), (ii) les actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), (iii) les actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C"), (iv) les actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D"), (v) les actions de catégorie E (les "Actions de Catégorie E"), (vi) les actions de catégorie F (les "Actions de Catégorie F"), (vii) les actions de catégorie G (les "Actions de Catégorie G"), (viii) les actions de catégorie H (les "Actions de Catégorie H"), (ix) les actions de catégorie I (les "Actions de Catégorie I") et les actions de catégorie J (les "Actions de Catégorie J", et ensemble les "Actions de Commanditaire"), et une classe d'actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"), ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) et les droits et obligations tels que prévus dans les Statuts.

2. Conversion des trente et une mille cinq cents (31.500) Actions de Commanditaire existantes de la Société en Actions Ordinaires.

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-), afin de le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) jusqu'à un million trente-cinq mille euros (EUR 1.035.000,-) par la création et l'émission de:

- cent mille (100.000) Actions de Catégorie A,
- cent mille (100.000) Actions de Catégorie B,
- cent mille (100.000) Actions de Catégorie C,
- cent mille (100.000) Actions de Catégorie D,
- cent mille (100.000) Actions de Catégorie E,
- cent mille (100.000) Actions de Catégorie F,
- cent mille (100.000) Actions de Catégorie G,
- cent mille (100.000) Actions de Catégorie H,
- cent mille (100.000) Actions de Catégorie I,
- cent mille (100.000) Actions de Catégorie J,

(collectivement définies ci-après comme les "Nouvelles Actions") ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) et chacune les droits et obligations contenus dans les Statuts.

4. Souscription et Paiement des Nouvelles Actions.

5. Modification et refonte de l'article 5 (capital social) des Statuts.

6. Modification l'article 7.1 (cession d'actions) des Statuts.

7. Modification des articles 15.2 et 15.3 (distribution sur actions) des Statuts.

8. Insertion d'un article 15.4 (distribution sur actions) dans les Statuts.

9. Insertion d'un article 16.2 dans les Statuts et renumérotation de l'article 16 en 16.1 (dissolution et liquidation) dans les Statuts.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires décident de créer dix classes d'actions de commanditaire suivantes: (i) les actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), (ii) les actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), (iii) les actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C"), (iv) les actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D"), (v) les actions de catégorie E (les "Actions de Catégorie E"), (vi) les actions de catégorie F (les "Actions de Catégorie F"), (vii) les actions de catégorie G (les "Actions de Catégorie G"), (viii) les actions de catégorie H (les "Actions de Catégorie H"), (ix) les actions de catégorie I (les "Actions de Catégorie I") et les actions de catégorie J (les "Actions de Catégorie J", et ensemble les "Actions de Commanditaire"), et une classe d'actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"), ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) et les droits et obligations tels que prévus dans les Statuts.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de convertir les trente et une mille cinq cents (31.500) Actions de Commanditaire existantes de la Société en Actions Ordinaires qui seront détenues comme suit:

- vingt-neuf mille deux cent quatre (29.204) Actions Ordinaires détenues par Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, susmentionné; et
- deux mille deux cent quatre-vingt-seize (2.296) Actions Ordinaires détenues par Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOG) Limited Partnership, susmentionné.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident ensuite d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-),

afin de le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) jusqu'à un million trente-cinq mille euros (EUR 1.035.000,-),

par la création et l'émission de:

- cent mille (100.000) Actions de Catégorie A,
- cent mille (100.000) Actions de Catégorie B,
- cent mille (100.000) Actions de Catégorie C,
- cent mille (100.000) Actions de Catégorie D,
- cent mille (100.000) Actions de Catégorie E,
- cent mille (100.000) Actions de Catégorie F,
- cent mille (100.000) Actions de Catégorie G,
- cent mille (100.000) Actions de Catégorie H,
- cent mille (100.000) Actions de Catégorie I,
- cent mille (100.000) Actions de Catégorie J,

(collectivement définies ci-après comme les "Nouvelles Actions") ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) et ayant chacune les droits et obligations contenus dans les Statuts.

Les Nouvelles Actions sont intégralement libérées par une contribution en numéraire, et souscrites comme suit:

Souscription et Paiement

- Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, susmentionné, souscrit à (i) quatre-vingt-douze mille sept cent douze (92.712) Actions de Catégorie A, (ii) quatre-vingt-douze mille sept cent douze (92.712) Actions de Catégorie B, (iii) quatre-vingt-douze mille sept cent douze (92.712) Actions de Catégorie C, (iv) quatre-vingt-douze mille sept cent douze (92.712) Actions de Catégorie D, (v) quatre-vingt-douze mille sept cent douze (92.712) Actions de Catégorie E, (vi) quatre-vingt-douze mille sept cent douze (92.712) Actions de Catégorie F, (vii) quatre-vingt-douze mille sept cent douze (92.712) Actions de Catégorie G, (viii) quatre-vingt-douze mille sept cent douze (92.712) Actions de Catégorie H, (ix) quatre-vingt-douze mille sept cent douze (92.712) Actions de Catégorie I et (x) quatre-vingt-douze mille sept cent douze (92.712) Actions de Catégorie J, entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de neuf cent vingt-sept mille cent vingt euros (EUR 927.120,-) (l'"Apport 1");

- Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOG) Limited Partnership, susmentionné, souscrit à (i) sept mille deux cent quatre-vingt-huit (7.288) Actions de Catégorie A, (ii) sept mille deux cent quatre-vingt-huit (7.288) Actions de Catégorie B, (iii) sept mille deux cent quatre-vingt-huit (7.288) Actions de Catégorie C, (iv) sept mille deux cent quatre-vingt-huit (7.288) Actions de Catégorie D, (v) sept mille deux cent quatre-vingt-huit (7.288) Actions de Catégorie E, (vi) sept mille deux cent quatre-vingt-huit (7.288) Actions de Catégorie F, (vii) sept mille deux cent quatre-vingt-huit (7.288) Actions de Catégorie G, (viii) sept mille deux cent quatre-vingt-huit (7.288) Actions de Catégorie H, (ix) sept mille deux cent quatre-vingt-huit (7.288) Actions de Catégorie I et (x) sept mille deux cent quatre-vingt-huit (7.288) Actions de Catégorie J, entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de soixante-douze mille huit cent quatre-vingt euros (EUR 72.880,-) (l'"Apport 2", et ensemble avec l'"Apport 1, l'"Apport en Numéraire").

Une prime d'émission d'un montant total de treize millions quatre cent quatre-vingt mille sept cent vingt-trois euros (EUR 13.480.723,-) sera payée sur l'émission des Nouvelles Actions et restera attachée aux Actions Ordinaires de la Société et soumise aux dispositions de l'article 5.4 des Statuts tels que modifiés par la quatrième résolution. Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, susmentionné, apportera la somme de douze millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante-huit euros (EUR 12.498.248,-) à ladite prime d'émission. Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOG) Limited Partnership, susmentionné, apportera la somme de neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 982.475,-) à ladite prime d'émission.

De telles Nouvelles Actions seront payées par voie d'apport en numéraire d'un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) et de cent six millions sept cent soixante-onze mille neuf cent onze Couronne Norvégienne (NOK 106.771.911,-), correspondant à quatorze millions quatre-vingt mille sept cent vingt-trois euros (EUR 14.080.723,-) selon le taux de change (NOK/EUR) de 7.5828 applicable en date du 18 mai 2012. Alors, un montant total de quatorze millions

quatre cent quatre-vingt mille sept cent vingt-trois euros (EUR 14.480.723,-) sera alloué comme suit: un million d'euros (EUR 1.000.000,-) sont allouées au capital social de la Société et treize millions quatre cent quatre-vingt mille sept cent vingt-trois euros (EUR 13.480.723,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société et resteront attachés aux Actions Ordinaires de la Société. Il est précisé que la date d'effet comptable de la présente augmentation de capital est fixée au 18 mai 2012.

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions a été produite au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de modifier et refondre l'article 5 des Statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus, afin que l'article 5 des Statuts se lise désormais comme suit:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à un million trente-cinq mille euros (EUR 1.035.000,-) représenté comme suit:

(i) trois mille cinq cents (3.500) Actions de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Commandité") détenues par l'Actionnaire Commandité;

(ii) trente et un mille cinq cents (31.500) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions Ordinaires") détenues par les Actionnaires Commanditaires;

(iii) cent mille (100.000) actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Catégorie A") détenues par les Actionnaires Commanditaires;

(iv) cent mille (100.000) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Catégorie B") détenues par les Actionnaires Commanditaires;

(v) cent mille (100.000) actions de catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Catégorie C") détenues par les Actionnaires Commanditaires;

(vi) cent mille (100.000) actions de catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Catégorie D") détenues par les Actionnaires Commanditaires;

(vii) cent mille (100.000) actions de catégorie E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Catégorie E") détenues par les Actionnaires Commanditaires;

(viii) cent mille (100.000) actions de catégorie F ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Catégorie F") détenues par les Actionnaires Commanditaires;

(ix) cent mille (100.000) actions de catégorie G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Catégorie G") détenues par les Actionnaires Commanditaires;

(x) cent mille (100.000) actions de catégorie H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Catégorie H") détenues par les Actionnaires Commanditaires;

(xi) cent mille (100.000) actions de catégorie I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Catégorie I") détenues par les Actionnaires Commanditaires; et

(xii) cent mille (100.000) actions de catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Catégorie J") détenues par les Actionnaires Commanditaires.

5.1.1 Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H, les Actions de Catégorie I, les Actions de Catégorie J sont reprises ensemble ci-après comme les "Catégories d'Actions". Les parts sociales de toute Catégorie d'Actions et des Actions Ordinaires sont définies ensemble comme les "Actions de Commanditaire". L'ensemble des Actions de Commandité et Actions de Commanditaire sont définies comme les "Actions" et chacune une "Action";

5.1.2 "Actionnaires" signifie les détenteurs à un moment donné d'Actions et "Actionnaire" sera défini en accordance;

5.1.3 "Actionnaire Commandité" signifie le détenteur à un moment donné des Actions de Commandité;

5.1.4 "Actionnaires Commanditaire" signifie les détenteurs à un moment donné des Actions de Commanditaire et "Actionnaire Commanditaire" sera défini en accordance.

5.1.5 Toutes les Actions de Commanditaire sont et seront émises comme actions rachetables selon l'article 49-8 de la Loi de 1915. Les Actions de Commanditaire sont rachetables conformément à l'article 5.2 des présents Statuts et aux conditions suivantes:

(a) les Actions de Commanditaire devront être entièrement libérées (100%);

(b) les Actions de Commanditaire sont rachetables à l'initiative et par décision du Gérant au prix déterminé par le Gérant et conformément aux présents Statuts;

(c) la notification du rachat sera publiée conformément à l'article 9 de la Loi de 1915.

5.1.6 La Société a un capital social non émis et non souscrit mais autorisé (le "Capital Autorisé") de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

5.1.7 Dans les limites des présents Statuts et de la Loi de 1915, le Gérant est autorisé et habilité à émettre de nouvelles Actions et tout type d'instruments convertibles en Actions de Commanditaire (et lors de l'exercice de ces instruments, émettre les Actions de Commanditaire afférentes) (les "Actions Emises par le Gérant"), le cas échéant, jusqu'à la limite du Capital Autorisé et ce comme suit:

(a) l'autorisation décrite ci-dessus prendra fin cinq ans après la publication de l'acte notarié de la constitution de la Société sous réserve qu'une ou plusieurs nouvelles périodes d'autorisation suivant cette période soit approuvée par des Résolutions des Actionnaires dans la mesure où cela est prévu dans la Loi de 1915;

(b) le Gérant peut limiter ou annuler le droit préférentiel de souscription des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Gérant et peut émettre les Actions Emises par le Gérant aux personnes et au prix avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation des réserves ou tout autre moyen que le Gérant peut déterminer, sous réserve de la Loi de 1915.

5.1.8 Le Gérant est autorisé à:

(a) entreprendre toutes les actions nécessaires ou utiles afin de modifier cet article 5 afin de refléter toute modification du capital social émis conformément à l'article 5.1.7;

(b) entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou utiles pour l'exécution et/ou la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915;

(c) déléguer à toute personne la tâche d'accepter les souscriptions et recevoir le paiement pour les Actions Emises par le Gérant et acter toute émission d'Actions Emises par le Gérant devant notaire.

5.2 Rachat des Actions de Commanditaire

5.2.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions de Commanditaire en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégories d'Actions entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Actions émises dans de telle(s) Catégorie(s) d'Actions. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories d'Actions, de tels annulations et rachats de Catégories d'Actions devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Catégorie J) et dans les périodes suivantes (les "Périodes de Rachat et d'Annulation").

(i) les Actions de Catégorie J pourront être rachetées uniquement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013;

(ii) les Actions de Catégorie I pourront être rachetées uniquement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014;

(iii) les Actions de Catégorie H pourront être rachetées uniquement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015;

(iv) les Actions de Catégorie G pourront être rachetées uniquement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016;

(v) les Actions de Catégorie F pourront être rachetées uniquement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017;

(vi) les Actions de Catégorie E pourront être rachetées uniquement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018;

(vii) les Actions de Catégorie D pourront être rachetées uniquement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019;

(viii) les Actions de Catégorie C pourront être rachetées uniquement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020;

(ix) les Actions de Catégorie B pourront être rachetées uniquement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021;

(x) les Actions de Catégorie A pourront être rachetées uniquement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022; et

(xi) ensuite, si aucune des Catégories d'Actions n'est rachetée ou annulée à la Période de Rachat et d'Annulation concernée, les dates des Périodes de Rachat et d'Annulation devront être prolongées de dix ans (ainsi par exemple; si aucune Action de Catégorie J n'a été rachetée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013, les Actions de Catégorie J ne pourront être rachetées qu'entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023)

étant entendu que dans le cas où une Catégorie d'Actions a été rachetée ou annulée dans la Période de Rachat et d'Annulation, la date de commencement de la Période de Rachat et d'Annulation de la prochaine Catégorie d'Actions à être rachetée est avancée au premier jour ouvrable après le jour où les précédentes Catégories d'Actions ont été rachetées et annulées, alors que la date de fin de cette période de rachat et d'annulation reste le 31 décembre de l'année suivante (afin que la Période de Rachat et d'Annulation soit prolongée).

5.2.2 Dans le cas d'une réduction du capital social de la Société par le rachat et l'annulation d'une Catégorie d'Actions (dans l'ordre prévu à l'article 5.2.1), les détenteurs d'une telle Catégorie d'Actions ont droit au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans cette Catégorie d'Actions (avec la limite cependant du Montant d'Annulation Total) et les détenteurs d'Actions de Commanditaire de la Catégorie d'Actions rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action de Commanditaire de la Catégorie d'Actions appropriée détenue par eux et rachetée.

5.2.3 La Valeur d'Annulation par Action doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Catégorie d'Actions devant être rachetées et annulées.

5.2.4 Le "Montant Total d'Annulation" désigne le montant déterminé par le Gérant et approuvé par l'Assemblée des Actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie d'Actions J, I, H, G, F, E, D, C, B et A doit être le Montant Disponible pour la Catégorie d'Actions concernée au moment du rachat de la catégorie d'actions sauf si autrement décidé par l'Assemblée des Actionnaires selon la manière requise

pour modifier ces Statuts étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être plus élevé qu'un tel Montant Disponible.

5.2.5 La Valeur d'Annulation par Action sera due et exigible par la Société dès le rachat des Actions de Commanditaire de la Catégorie d'Actions appropriée. Les Actions de Commanditaire ainsi rachetées devront être immédiatement annulées en accord avec les exigences fixées par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

5.2.6 Le "Montant Disponible" signifie, sous réserve des dispositions de l'article 72-1 de la Loi de 1915, le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les profits reportés) augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) selon le cas du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie d'Actions devant être annulée, dans la mesure où ce montant constitue un montant disponible conformément à la Loi de 1915, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la réserve (s) conformément aux exigences de la Loi de 1915, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans quelconque double comptage) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = le Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant les profits reportés)

P = toutes réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital et de la réserve légale relatif à la Catégorie d'Actions devant être annulée

L = pertes (pertes reportées incluses)

LR = toutes sommes devant être placées dans des réserves conformément aux exigences de la Loi de 1915 ou des Statuts

5.2.7 "Comptes Intérimaires" désigne les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

5.2.8 "Date des Comptes Intérimaires" signifie une date fixée à huit (8) jours minimum avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie d'Actions pertinente.

5.3 Les Actions sont sous forme nominatives.

5.4 En supplément du capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission ou tous autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée au titre de toute Action ou de toute réserve allouée à toute Action sera transférée. Toute prime d'émission ou réserve sera allouée au profit exclusif de toute Catégorie d'Actions et/ou Actions Ordinaires comme indiqué dans les résolutions relatives à la création d'une telle prime d'émission ou autre réserve. Tout paiement ou remboursement de ladite prime d'émission ou réserve (que ce soit directement ou dans le cadre d'une réduction du capital social, du rachat d'Actions propres, d'une liquidation ou de toute autre opération aboutissant à un remboursement de prime d'émission ou de réserve) devra être pris par le Gérant sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et sera alloué à la Catégorie d'Actions concernée et/ou aux Actions Ordinaires par conséquent.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

5.6 Sans préjudice des articles 5.1.6 à 5.1.8, le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

5.7 Dans le cas où des Actions sont émises selon des termes prévoyant qu'elles ne soient pas entièrement libérées à l'émission, le paiement du solde restant dû devra être effectué au moment et selon les conditions fixés par le Gérant sous réserve que ces Actions soient traitées de façon égale."

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 7.1 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

" **7.1.** Les Actions de Commandité seront cessibles librement."

Sixième résolution

Les Actionnaires décident de modifier les articles 15.2 et 15.3 des Statuts, qui se liront désormais comme suit:

" **15.2.** Sous réserve des dispositions de la loi de 1915 et des présents Statuts (et en particulier son article 5.2.1), l'Assemblée des Actionnaires peut décider de distribuer des dividendes conformément aux dispositions suivantes:

a) Premièrement, les détenteurs d'Actions de Catégorie A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% des Profits. Les détenteurs d'Actions de Catégorie B auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% des Profits. Les détenteurs d'Actions de Catégorie C auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% des Profits. Les détenteurs d'Actions de Catégorie D auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% des Profits. Les détenteurs d'Actions de Catégorie E auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% des Profits. Les détenteurs d'Actions de Catégorie F auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% des Profits. Les détenteurs d'Actions de Catégorie G auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% des Profits. Les détenteurs d'Actions de Catégorie H auront le droit de recevoir, pro rata, un divi-

dende préférentiel représentant 0,60% des Profits. Les détenteurs d'Actions de Catégorie I auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% des Profits.

Pour les besoins de l'article 15.2, "Profits" signifie tous profits nets disponibles en vue d'une distribution au niveau de la Société comme déterminés conformément aux principes légaux et comptables du Luxembourg.

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (a) doivent se faire sur une base pari passu entre tous les détenteurs de la Catégories d'Actions pertinente.

b) Après la distribution définie en (a) ci-dessus, toute recette disponible dans la Société, s'il y en a, sera payée aux détenteurs d'Actions de Catégorie J (ou si les Actions de Catégorie J ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs d'Actions de Catégorie I; ou si les Actions de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs d'Actions de Catégorie H; ou si les Actions de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs d'Actions de Catégorie G; ou si les Actions de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs d'Actions de Catégorie F; ou si les Actions de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs d'Actions de Catégorie E; ou si les Actions de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs d'Actions de Catégorie D; ou si les Actions de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs d'Actions de Catégorie C; ou si les Actions de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs d'Actions de Catégorie B; ou si les Actions de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs d'Actions de Catégorie A ou si les Actions de Catégorie A ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs d'Actions Ordinaires).

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (b) doivent se faire sur une base pari passu entre les détenteurs de Catégories d'Actions ou des Actions Ordinaires (si applicable)."

" 15.3. Sous réserve des dispositions de la loi de 1915 (en particulier, sous réserve de l'article 72-2 de la Loi de 1915) et des présents Statuts, le Gérant pourra verser des dividendes intérimaires aux Actionnaires conformément à l'article 15.2 ci-dessus."

Septième résolution

Les Actionnaires décident d'insérer un article 15.4 dans les Statuts, qui se lira comme suit:

" 15.4. Afin d'éviter tout doute, la simple existence d'un montant disponible pour distribution n'établit pas l'existence d'un droit des Actionnaires à sa distribution étant donné que, en conformité avec les dispositions mentionnées ci-dessus, une telle distribution (et la détermination de son montant) est sujette à l'approbation préalable des Actionnaires ou du Gérant."

Huitième résolution

Les Actionnaires décident d'insérer un article 16.2 dans les Statuts, qui se lira comme suit. Par conséquent, l'article 16 sera renuméroté en 16.1.

" 16.2. Après paiement de toutes les dettes et de tous frais de la Société et des dépenses de la liquidation, tout boni de liquidation devra être distribué aux Actionnaires conformément aux dispositions de l'article 15.4 ci-dessus."

Déclaration et Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 6500.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, et à la date en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mai 2012. LAC/2012/24305. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012077374/671.

(120108703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Concept Beauté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 23, rue de Wiltz.
R.C.S. Luxembourg B 111.793.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social le 8 mai 2012

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans:

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Euden CATTANEO, employé privé, né le 6 Mars 1964 à Ceriano, demeurant 1D, rue Principale, L-5465 Waldbredimus.

- Madame Béatrice D'ASCANIO, employée privée, née le 11 septembre 1960 à Metz, demeurant au 21, Impasse Malgré Nous, F-57100 Oeustrange.

Est réélue Commissaire aux Comptes

- IG INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 66.562, avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2016.

2- L'assemblée accepte la démission de l'Administrateur:

- Madame Béatrice Philomène SAMBATI, esthéticienne, née le 29 Janvier 1955 à Hayange (France), demeurant 26, Place du marché F-57100 Thionville.

L'assemblée élit en remplacement:

- Monsieur Alan CATTANEO, ouvrier, né le 20 Octobre 1966 à Ceriano (Italie), demeurant 11 Rue François Trausch L-8265 Marner.

3- L'assemblée accepte les démissions de Madame Béatrice Philomène SAMBATI, pré-qualifiée et de Monsieur Euden CATTANEO, pré-qualifié de leurs fonctions d'Administrateurs-Délégués. L'assemblée élit en remplacement Madame Béatrice D'ASCANIO, pré-qualifiée, qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2016.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2012078495/31.

(120111292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

N.S.I., New Sun Investment S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 115.047.

—
L'an deux mil douze, le huit juin.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEW SUN INVESTMENT S.A. en abrégé N.S.I. S.A., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange, constituée par acte notarié en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1143 du 13 juin 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Estelle BAUDOIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1 Constatation que la société est composée d'un actionnaire unique,

2 Modification de la forme juridique de la société en société anonyme unipersonnelle avec adaptation et refonte des articles en conséquence,

3 Démission de Monsieur Werner Sas et Madame Christelle Alech de leurs fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat et décharge à leur donner pour l'exercice de leurs fonctions,

4 Démission de Monsieur Stéphane Alech de sa fonction d'administrateur et d'administrateur délégué de la société avec effet immédiat et décharge à lui donner pour l'exercice de ses fonctions

5 Nomination de Madame Nelly Noël en tant d'administrateur unique de la société,

6 Divers.

II.- Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par l'actionnaire présent ou le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend note que la société est désormais composée d'un seul actionnaire.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour les adapter à l'évolution législative en la matière et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment modifiée par la loi du 25 août 2006 permettant d'avoir des statuts d'une société anonyme unipersonnelle.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

«Titre 1^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «NEW SUN INVESTMENT S.A.» en abrégé «N.S.I. S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes sans rentrer dans des opérations réservées au secteur financier.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} vendredi du mois de juin à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre V. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives et notamment la loi du 22 décembre 2006.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Werner Sas

- Madame Christelle Alech
de leurs fonctions d'administrateurs de la société,

- Monsieur Stéphane Alech
de sa fonction d'administrateur et d'administrateur délégué de la société.

L'assemblée générale décide que ces démissions sont acceptées avec effet immédiat en date de ce jour et que décharge totale et définitive leur est donnée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateur unique de la société Madame Nelly NOEL, employée privée, née à Esch-sur-Alzette le 26 octobre 1946, demeurant à L-2440 Luxembourg, 121, rue du Rollingergrund, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants tous connus du notaire par leur nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. DECKER, C. NOEL, E. BAUDOIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2012. Relation: LAC/2012/26744. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Référence de publication: 2012078037/206.

(120110651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Ticket & Mail Service SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 83.308.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 29/06/2012.

Référence de publication: 2012078241/10.

(120110550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Trojan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 164.045.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La liquidation de la Société décidée par les associés suivant acte du 19 juin 2012 de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, a été clôturée suivant décision sous seing privé des associés de la Société en date du 29 juin 2012.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pour une période de cinq années à l'adresse de l'ancien siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012078234/19.

(120111085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

TwinLux ValueInvest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 157.550.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA
Référence de publication: 2012078235/11.
(120109881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Target Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 117.795.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 29 juin 2012 que:
Le siège social de la société a été transféré du 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juin 2012.
Pour la société
Un mandataire
Référence de publication: 2012078236/14.
(120110450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Toiture d'Esch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 52, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 165.740.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2012.
Référence de publication: 2012078243/10.

(120109899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

New Trans Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 163.716.

Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 02 juillet 2012:

1. Révocation de Monsieur DE IUDICIBUS Fortunato de ses fonctions de gérant technique de la société.
2. Nomination aux fonctions de gérant technique de Monsieur NIACADIE Olivier, logisticien, né le 10 mai 1977 à Plateau (Côte d'Ivoire) et domicilié au 9A Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02 juillet 2012. Signature.
Référence de publication: 2012078340/13.
(120110995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Interessengemeinschaft der Geschäftsleute der Grenzlandgeschäfte (I.G.G.), Association sans but lucratif.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg F 1.176.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mai 2012

Les membres de l'association I. G. G. A.s.b.l. ont été convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, au «Restaurant Kinnen» à Wasserbillig le mardi, 8 mai 2012 à 12h30 heures.

Ordre du jour

Modification des articles n° 1, n° 2, n° 4 et n° 10 des statuts de l'association, qui auront la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination, siège. Transfert du siège social de Mertert-Wasserbillig à L - 6735 Grevenmacher au 2a, rue Prince Henri.

Art. 2. Objet social. L'association a pour objet

- le resserrement des liens d'amitiés entre ses membres
- la défense et la sauvegarde des intérêts professionnels, matériels et moraux des ses membres,
- la défense et le développement des liens de solidarité entre ses membres.

A cette fin, l'association se propose de collaborer étroitement avec différents organismes et entretient des relations suivies avec les administrations et institutions.

L'association est neutre des points de vue politique, idéologique et religieux.

Art. 4. Membres.

4.1. L'association se compose de membres actifs, personnes physiques ou morales. Peuvent être membres actifs, tous ceux qui se soumettent aux présents statuts. Sur avis du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de l'admission de nouveaux membres. 4.4. La qualité de membre se perd par

- le décès ou incapacité civile
- le non-respect des conditions d'affiliation

Art. 10.2. Dissolution. En cas de dissolution, l'actif net est attribué intégralement à une ou plusieurs œuvres luxembourgeoises d'utilité publique désignées par l'assemblée générale.

Tous les autres points des statuts restent inchangés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.00 heures.

Référence de publication: 2012078668/31.

(120111274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Technet Investment Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 77.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078238/9.

(120109947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.965.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2012.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012078355/13.

(120111830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Toiture Plus Kieffer Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 32, Zone d'activité Z.A.R.E.

R.C.S. Luxembourg B 50.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078244/9.

(120111072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

UFT Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012078249/11.

(120110619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Urtis Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 111.986.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28, rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012078250/12.

(120110065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Victoria Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 147.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012078253/11.

(120110623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Verdi, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 26.262.

A des fins de régularisation, nous souhaitons attirer l'attention du Registre de Commerce que les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean-Luc JACQUEMIN, Luc LEROI, Cari SPEECKE et Guy ROCK sont échus depuis l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 1997 et qu'il n'y a plus lieu qu'ils figurent dans les organes de gestion de la société.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2012078258/11.

(120109963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

VCST Renatus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.363.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/06/2012.

Pour: VCST RENATUS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2012078256/14.

(120110025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Vento Italia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.849.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 29 juin 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012078257/14.

(120110825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Evong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 157.875.

—
L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE 22 JUIN.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Evong S.A. (la «Société») avec siège social à 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, constituée suivant acte passé par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 19 novembre 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 314 le 16 février 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Cosita DELVAUX, notaire soussigné, le 1 juillet 2011, publié au Mémorial C-2354 du 3.10.2011.

L'assemblée est présidée par M. Massimo LONGONI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et scrutateur M. Judicaël MOUNGUENGUY, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que sur les 5.900.000 actions ordinaires représentant l'intégralité du capital social, 5.562.438 actions sont présentes ou représentée à cette assemblée et que les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 11 paragraphe 11.7;
2. Démission d'un administrateur et nominations de deux nouveaux administrateurs,
3. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la Société Ser Com S.à r.l.;
4. Divers.

Après avoir approuvé ce qui suit, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée:

Première résolution

L'assemblée a décidé modifier l'article 11 paragraphe 11.7. de sorte qu'il se lise dorénavant comme suit:

« **11.7.** Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société, dont au moins 2 (deux) administrateurs de classe A, est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions

sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, étant entendu que toute décision exige le vote positif d'au moins deux administrateurs de classe A. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.»

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Serge TOUATI de son mandat d'administrateur de catégorie A et lui donne décharge pour son mandat.

L'assemblée décide également que Monsieur Massimo LONGONI actuellement administrateur de catégorie B jusqu'à ce jour est nommé administrateur de catégorie A avec effet immédiat.

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, en tant que nouvel administrateur de catégorie B Monsieur Eric VANDERKERKEN, né le 27 janvier 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à Luxembourg à 22-24 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

En tant que nouvel administrateur de catégorie A, Monsieur Massimo LONGONI, est aussi nommé président du conseil d'administration et, conformément aux prescriptions de l'article 14, il est nommé administrateur délégué de la société.

De sorte que le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Administrateurs de catégorie A

- Massimo Longoni
- Wolfgang de Limburg Stirum

Administrateurs de catégorie B

- Michele Canepa
- Manuel Léal
- Valérie Wesquy
- Idia Participations
- Banque Populaire Développement
- Eric Vanderkerken

Les mandats des administrateurs prendront fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels 2011.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, en tant que nouveau commissaire de la société Monsieur Marcel STEPHANY, Expert-comptable ayant son adresse professionnel au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Luxembourg en remplacement de la société Sr Com S.à r.l.

Le mandat du commissaire prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels 2011.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 1.200.-

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux personnes comparantes constituant le bureau, elles ont signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. MOUNGUENGUY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 juin 2012. Relation: RED/2012/856. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 juin 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012078537/80.

(120111022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

KBLV Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 137.960.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à l'acte de clôture de liquidation de société reçu par Maître Weber, notaire de résidence à Bascharage (Grand Duché de Luxembourg), en date du 17 octobre 2011:

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 novembre 2011:

1. L'Assemblée décide d'approuver le rapport du commissaire-vérificateur conformément aux dispositions de l'article 151 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.
2. L'Assemblée décide de prononcer la clôture définitive de la liquidation.
3. L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années au siège social.

Signature.

Référence de publication: 2012078326/18.

(120110988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Vesta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 142.169.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28, rives de Clausen à L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012078259/12.

(120110299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Andbank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 150.131.

—
Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 17 mai 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De réélire, en qualité d'Administrateurs pour une période de un an prenant fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013:

- * Ricard Tubau Roca, domicilié au 6, Manuel Cerqueda i Escaler, AD700 Escaldes-Engordany;
- * José Luis Muñoz Lasuén, domicilié au 6, Manuel Cerqueda i Escaler, AD700 Escaldes-Engordany;
- * Ricardo Portabella Peralta, domicilié au 16, rue des Contamines; 1206 Genève;
- * Gérard Griseti, domicilié au Place du Co-Prince, 5, Le Roc Blanc, AD700 Escaldes-Engordany;
- * Philippe Esser, domicilié au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;
- * Alain Léonard, domicilié au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- De réélire, en qualité d'Administrateurs délégués pour une période de un an prenant fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013:

Philippe Esser, domicilié au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

Alain Léonard, domicilié au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- De ne pas réélire Deloitte Audit S.à r.l. (anciennement Deloitte S.A.) en qualité de Réviseur d'entreprises.

- De nommer KPMG Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en qualité de nouveau Réviseur d'entreprises pour une période de un an prenant fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2012.

Andbank Luxembourg

Référence de publication: 2012078368/28.

(120111132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Vis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.630.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 14 mai 2012 à 14.30 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Est renommé Administrateur de catégorie A:

- M. Roberto Rizzo, Professeur universitaire, avec adresse à Via Positano 9, I-80059 Torre del Greco, Italie.

Sont renommés Administrateurs de catégorie B:

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012079062/23.

(120111349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

VIII Investment UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078260/9.

(120110699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

FMC Finance VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 146.877.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire le 27 juin 2012

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012:

- Madame Gabriele DUX, avec adresse professionnelle au 204, route de Luxembourg, L-7241 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg; administrateur

- Monsieur Andrea STOPPER, avec adresse privée au 23 C, Cantonale, CH-6928 Manno, Suisse; administrateur

- Monsieur Khaled BAHY, avec adresse privée au Parc Médicis, 47, avenue des Pépinières, F-94832 Fresnes Cedex, France; administrateur

- La société KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133; commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012078586/19.

(120111323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

VIVA TRANSPORT HOLDING (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 143.247.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012078262/12.

(120110033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Agalux Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2012

En date du 8 juin 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de nommer Monsieur Wim VERMEIR, 53 Boulevard Emile Jacquemain, B-1000 Bruxelles, en qualité d'Administrateur de la Société pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

- de renouveler les mandats de Messieurs William VAN IMPE, Luc Van DEN MEERSSCHAUT, Jean-Marie DEFOSSÉ, Pierre DEVONDEL et Jacques CRABBE, en qualité d'Administrateur de la Société pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an de KPMG Luxembourg Sàrl (RCS B149133), ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, anciennement KPMG Audit Sàrl, (RCS B103.590). Ce mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale en 2013.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AGALUX INVESTMENT COMPANY SA.

BGL BNP Paribas

Référence de publication: 2012078356/21.

(120111265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

World Prospecting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 160.895.

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "WORLD PROSPECTING S.A.", à ce jour sans siège social, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 19 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1621 du 20 juillet 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.895.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Guy BERNARD, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

L'assemblée choisit comme scrutateur Frank SIMON, comptable, demeurant à L-3286 Bettembourg, 7 rue Jean-Antoine ZINNEN,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Etablissement du nouveau siège social à Luxembourg et modification subséquente de l'article 3 premier alinéa 1^{er} des statuts;

- Fixation de l'adresse du siège;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'établir un nouveau siège social à Luxembourg et par conséquent de modifier l'article 3 premier alinéa des statuts comme suit:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BERNARD, BECKER, SIMON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2012. Relation: LAC/2012/24809. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012078275/50.

(120110690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

William Blair SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 98.806.

Les comptes consolidés de la Société au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

William Blair, SICAV

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012078266/12.

(120111171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

WADE. P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 135.882.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Administrateur

Référence de publication: 2012078267/10.

(120110401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Wine & Spirit Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 111.645.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012078268/12.

(120110302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Wirkkraft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.666.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 juin 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012078269/14.

(120110713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Staples Canada Luxco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 151.862.

In the year two thousand and twelve on the nineteenth day of June,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the "Company", Staples Canada Luxco S.A., a Luxembourg société anonyme, incorporated by a notarial deed drawn up on 26 February 2010, having its registered office at 74, Rue de Merl, L2146 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.862 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 843 page 40455 dated 23 April 2010 and have been amended for the last time by a notarial deed drawn up on 21 October 2011, published in the Memorial under number 3042 page 145996 dated 12 December 2011.

The meeting is presided by Flora Gibert notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sara Lecomte notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 321,215 Ordinary Shares, with voting rights attached, representing all the Ordinary Shares of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. To create two new classes of directors of the Company, namely the class A director (the "Class A Director") and the class B director (the "Class B Director") and to consequently amend paragraph 9.1 of the Articles (Board of directors or sole director).

2. To change the quorum and majority requirements of the meetings of the board of directors and to consequently amend paragraphs 10.3 and 10.4 of the Articles (Meetings of the board of directors).

3. To change the powers of representation of the directors and to subsequently amend paragraph 13.1 of the Articles (Representation of the Company).

4. To acknowledge the resignation of Mr. John Mahoney as director of the Company.

5. To convert the current mandates of the directors of the Company, without amending the remaining duration of their mandate and to appoint Mrs. Christine Komola as a Class A Director and Mrs. Brigitte Denis as a Class B Director.

6. To appoint Mr. Francis Zeler as a new Class B Director for a period of six years with immediate effect.

7. To delegate the daily management of the Company to each of Mrs. Brigitte Denis and Mr. Francis Zeler all being Class B Directors; pursuant to article 12.1 of the Articles.

8. To change the calculation of the Dividend 2 (as defined in the current Articles) and to consequently amend article 20.1.2 (a) of the Articles (Distribution of profits).

9. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to create two classes of directors of the Company, namely class A director (the "Class A Director") and the class B director (the "Class B Director") and to consequently amend paragraphs 9.1 of the Articles (Board of directors or sole director), which shall henceforth read as follows:

" 9. Board of directors or Sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not to be shareholders. In such case, the Board of Directors must be composed of one or several class A Director(s) (the "Class A Director(s)") and one or several class B director(s) (the "Class B Director(s)", together referred with the Class A Director(s) the "Directors" and each a "Director").

[...]"

Second resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to change the quorum and majority requirements of the meetings of the board of directors further to the first resolution and to subsequently amend paragraphs 10.3 and 10.4 of the Articles (Meetings of the board of directors), which shall henceforth read as follows:

" 10. Meetings of the board of director. [...]

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies, comprising at least one Class A Director.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast, comprising at least the vote of one Class A Director. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

[...]"

Third resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to change the powers of representation of the Directors and to subsequently amend paragraph 13.1 of the Articles (Representation of the Company), which shall henceforth read as follows:

" 13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be:

1. in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or,
2. in case of plurality of Directors, by the joint signature of any Class A Director and any Class B Director, or
3. by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors, or by the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power, or
4. by any Director appointed to conduct the daily management pursuant to article 12.1.

[...]"

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders of the Company acknowledges the resignation of Mr. John Mahoney as director of the Company with immediate effect.

The general meeting of the shareholders of the Company acknowledges that Mr. John Mahoney will be discharged for his mandate at the annual general meeting of the shareholders approving the annual accounts of the financial year ending on 31 January 2013.

Fifth resolution

Further to the first resolution, the general meeting of the shareholders of the Company resolves to convert the current mandates of the directors of the Company in order to reflect the first resolution, without amending the remaining duration of their mandate and to appoint Mrs. Christine Komola as a Class A Director and Mrs. Brigitte Denis as a Class B Director.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders of the Company resolves to appoint Mr. Francis Zeler, born in Bastogne (Belgium) on 5 May 1966, director, professionally residing at 23, Val Fleuri, L1526 Luxembourg, as new Class B Director for a period of six years with immediate effect. As a consequence, the board of directors of the Company is composed as follows:

- Mrs. Christine Komola, Class A Director;
- Mrs. Brigitte Denis, Class B Director; and
- Mr. Francis Zeler, Class B Director.

Seventh resolution

Pursuant to article 12.1 of the Articles, the general meeting of the shareholders of the Company resolves to delegate the daily management of the Company to each of Mrs. Brigitte Denis and Mr. Francis Zeler, all being Class B Directors, acting individually.

Eighth resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to change the calculation of the Dividend 2 (as defined in the current Articles) and to consequently amend article 20.1.2 (a) of the Articles (Distribution of profits), which shall hence forth read as follows:

"[...]

20.1.2. After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors shall determine the appropriation and distribution of net profits in accordance with the following provisions:

(a) First, each MRP Share entitles to a preferential and cumulative dividend ("Dividend 1") at the annual rate of 1 % over the nominal value of the MRP Shares, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year.

Thereafter, each MRP Share entitles to a second cumulative dividend ("Dividend 2" at the annual rate of 7.89375% less 14.46 bps over the notional capital represented by said MRP Share (notional capital meaning the nominal value of the share capital represented by the MRP Share) plus MRP Share Premium related thereto, which shall accrue daily from the date of issuance and be calculated assuming a 365 day year For the avoidance of doubt, Dividend 2 shall not be considered as preferential dividend attached to the non-voting shares in accordance with article 44 (1) of the Law.

Further to a prior delegation to be granted by the Shareholders at the beginning of each financial year, the Board of Directors may, once each quarter and after acknowledgement of the net profit on the basis of interim accounts, allocate the amount equal to Dividend 1 and Dividend 2 on pro rata temporis basis to the MRP Share Premium Account, which shall remain allocated to such account until Dividend 1 and/or Dividend 2 is declared by the Shareholders.

If at the following general meeting of the Shareholders, the Shareholders, subject to the existence of the sufficient profits, declare the Dividend 1 and/or Dividend 2, such amount shall be, for the avoidance of doubt, removed from the MRP Share Premium Account concurrently with its declaration by the Shareholders.

For the avoidance of doubt, if the profits of the Company for the relevant financial year are not sufficient to fully pay Dividend 1 or allocate to the MRP Share Premium Account Dividend 1 any shortfall amount shall be paid or allocated to the MRP Share Premium Account in priority from the profits of the following financial years.

"[...]"

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros.

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing persons who are known to the Notary by their names, first names, civil status and residence, the notary, the chairman, the secretary and the scrutineer have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze le dix neuf juin,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la "Société", Staples Canada Luxco S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 26 février 2010, ayant son siège social au 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.862 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 843 page 40455 daté du 23 avril 2010 et ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié daté du 21 octobre 2011, publié au Mémorial numéro 3042 page 145996 daté du 12 décembre 2011.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 321.215 Actions Ordinaires, auxquelles sont attachés les droits de vote, présentant l'intégralité des Actions Ordinaires, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Créer deux nouvelles catégories d'administrateurs de la Société, nommément, l'administrateur de catégorie A (l'"Administrateur de Catégorie A") et l'administrateur de catégorie B (l'"Administrateur de Catégorie B") et modifier conséquemment l'article 9.1 des Statuts (Conseil d'administration ou administrateur unique).

2. Modifier le quorum et les exigences de majorité des réunions du conseil d'administration et les articles 10.3 et 10.4 des Statuts (Réunions du conseil d'administration).

3. Modifier les pouvoirs de représentation des administrateurs et l'article 13.1 des Statuts (Représentation de la Société).

4. Prendre acte de la démission de M. John Mahoney en tant qu'administrateur de la Société.

5. Convertir les mandats des administrateurs actuels de la Société, sans modifier la durée restante de leur mandat et nommer Mme Christine Komola en qualité d'Administrateur de Catégorie A et Mme Brigitte Denis en qualité d'Administrateur de Catégorie B.

6. Nommer M. Francis Zeler en qualité de nouvel Administrateur de Catégorie B pour une période de six ans avec effet immédiat.

7. Déléguer la gestion journalière de la Société à chacun de Mme Brigitte Denis et M. Francis Zeler, étant des Administrateurs de Catégorie B, conformément à l'article 12.1 des Statuts.

8. Modifier le calcul du Dividende 2 (tel que défini dans les Statuts actuels) et l'article 20.1.2 (a) des Statuts (Répartition des bénéfices).

9. Divers

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés de la Société décide de créer deux nouvelles catégories d'administrateurs de la Société nommément, l'administrateur de catégorie A (l'"Administrateur de Catégorie A") et l'administrateur de catégorie B (l'"Administrateur de Catégorie B") et de modifier en conséquence l'article 9.1 des Statuts (Conseil d'administration ou administrateur unique), qui devra désormais se lire comme suit:

" 9. Conseil d'administration ou Administrateur unique.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société devra être administrée par un Conseil d'Administration consistant en trois membres au minimum, qui peuvent ne pas être actionnaires. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration sera composé d'un ou plusieurs administrateurs de catégorie A (l'/les "Administrateur(s) de Catégorie A") et d'un ou plusieurs administrateurs de catégorie B (l'/les "Administrateur(s) de Catégorie B", désignés ensemble avec l'/les Administrateur(s) de Catégorie A, les "Administrateurs" et chacun un "Administrateur").

[...]"

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de modifier le quorum et les exigences de majorité des réunions du conseil d'administration et de modifier en conséquence les articles 10.3 et 10.4 des Statuts (Réunions du conseil d'administration), qui devront désormais se lire comme suit:

" 10. Réunion du conseil d'administration. [...]

10.3. Le Conseil d'Administration ne peut valablement se rencontrer et prendre des décisions que si une majorité des membres est présente ou représentée par procurations, comprenant au moins un Administrateur de Catégorie A. Tout Administrateur peut valablement participer à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, télégramme ou facsimilé un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter mais cette nomination devra être confirmée par la suite par écrit.

10.4. Toutes les décisions du Conseil d'Administration requièrent une majorité simple des votes exprimés, comprenant au moins le vote d'un Administrateur de Catégorie A.

En cas d'égalité des voix, le Président a un vote prépondérant.

[...]"

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de modifier les pouvoirs de représentation des administrateurs et de modifier en conséquence l'article 13.1 des Statuts (Représentation de la Société), qui devra désormais se lire comme suit:

" 13. Représentation de la Société.

13.1 Envers les tiers et en toutes circonstances, la Société sera engagée:

1. en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique, et
2. en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de tout Administrateur de Catégorie A et tout Administrateur de Catégorie B, ou
3. par la seule signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans la limite de tels pouvoirs, ou
4. par tout Administrateur désigné pour s'occuper de la gestion journalière de la Société selon l'article 12.1.

[...]"

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société prend acte de la démission de M. John Mahoney en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société constate que M. John Mahoney sera déchargé de son mandat lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 janvier 2013.

Cinquième résolution

Suite à la première résolution, l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de convertir les mandats des administrateurs actuels de la Société afin de refléter la première résolution, sans modifier la durée restante de leur mandat et de nommer chacun de Mme Christine Komola en qualité d'Administrateur de Catégorie A et Mme Brigitte Denis en qualité d'Administrateur de Catégorie B, agissant individuellement.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de nommer M. Francis Zeler, né à Bastogne (Belgique) le 5 mai 1966, administrateur, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de Catégorie B pour une durée de six ans avec effet immédiat.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Mme Christine Komola, Administrateur de Catégorie A;
- Mme Brigitte Denis, Administrateur de Catégorie B; et
- M. Francis Zeler, Administrateur de Catégorie B.

Septième résolution

Conformément à l'article 12.1 des Statuts, l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de déléguer la gestion journalière de la Société à chacun de Mme Brigitte Denis et M. Francis Zeler, étant tous des Administrateurs de Catégorie B, agissant individuellement.

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de modifier le calcul du Dividende 2 (tel que défini dans les Statuts actuels) et l'article 20.1.2 (a) des Statuts (Répartition des bénéfices), qui devra désormais se lire comme suit:

"[...]

20.1.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide, sur recommandation du Conseil d'Administration, de la répartition et de la distribution des bénéfices nets conformément aux dispositions suivantes:

(a) Premièrement, chaque Action MRP donne le droit de recevoir un dividende privilégié et récupérable ("Dividende 1") au taux annuel de 1% calculé sur la valeur nominale des Actions MRP et qui court de manière journalière et qui est calculé sur la base d'une année de 365 jours.

Ensuite, chaque Action MRP donne le droit de recevoir un deuxième dividende privilégié et récupérable ("Dividende 2") au taux annuel 7,89375% moins 14,46 points de base calculé sur la valeur comptable du capital social représenté par ladite Action MRP (valeur comptable du capital signifiant la valeur nominale du capital social représentée par les Actions MRP) plus toute Prime d'Emission MRP y attachée, qui court de manière journalière à partir de la date d'émission et qui est calculé sur la base d'une année de 365 jours. Pour éviter tout doute, le Dividende 2 ne devra pas être considéré comme étant un dividende privilégié attaché aux actions sans droit de vote conformément à l'article 44(1) de la Loi.

Suite à une délégation préalable devant être donnée par les Actionnaires au début de chaque année fiscale, le Conseil d'Administration pourra, une fois tous les trimestres et après reconnaissance des bénéfices nets sur bases de comptes intérimaires, allouer le montant égal au Dividende 1 et au Dividende 2 au pro rata du Compte de Prime d'Emission des Actions MRP, qui devra être alloué à un tel compte jusqu'à ce que le Dividende 1 et/ou le Dividende 2 ne soit déclaré par les Actionnaires.

Si lors de l'assemblée générale suivante des Actionnaires, les Actionnaires, sous réserve de l'existence de bénéfices suffisants, déclarent le Dividende 1 et/ou le Dividende 2, de tels montants devront, pour éviter tout doute, être enlevés du Compte de Prime d'Emission des Actions MRP simultanément à leur déclaration par les Actionnaires.

Afin d'éviter toute incertitude, si les bénéfices de la Société pour l'exercice correspondant ne sont pas suffisants pour payer entièrement le Dividende 1 ou pour affecter le Dividende 1 au Compte de Prime d'Emission des Actions MRP, tout moins-perçu sera payé ou affecté au Compte de Prime d'Emission des Actions MRP en priorité à partir des bénéfices des années suivantes.

"[...]"

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille trois cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des actionnaires comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux Comparants connus par le Notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, le notaire, le président, le secrétaire et le scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 juin 2012. Relation : LAC/2012/28431. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012078177/284.

(120110823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Les Loges S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 2, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 163.934.

En tant que gérante de Les Loges SARL, moi, Clothilde Sophie Cremona épouse Ludorf tiens à vous informer du fait qu'il y a eu des changements concernant les associés et la distribution des parts de Les Loges SARL.

Ces modifications sont les suivantes.:

Cession de Badr Kabbaj de 100 parts à Clothilde Sophie Cremona

Cession d'Yves Klensch de 75 parts à Clothilde Sophie Cremona

La répartition du capital social se présente dorénavant comme suit:

Clothilde Sophie Cremona 500 parts soit 100% du capital social

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ces changements et effectuer les modifications nécessaires.

Luxembourg, le 29 mai 2012.

Clothilde Sophie Cremona

La gérante

Référence de publication: 2012078333/18.

(120110964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

World Prospecting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 160.895.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012078274/11.

(120110689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

World Wide Tradenet Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 61.531.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012078276/10.

(120110866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Worldwide Euro Protection, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012078277/10.

(120109814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Zelaika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 129.320.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012078281/12.

(120110521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Zerbilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4940 Bascharage, 87C, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29/06/2012. Signature.

Référence de publication: 2012078282/10.

(120109948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Zureta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 114.942.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012078284/12.

(120110370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

360 Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 109.524.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 26 juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012078287/12.

(120110531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

All-In Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 166.837.

EXTRAIT

1. Il est pris acte du changement d'adresse de l'un des administrateurs, à savoir, Monsieur Stéphane MATHEU-CAM-BAS, domicilié dorénavant au 43 Grande Rue F-92310 Sevres (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 juin 2012. Signature.

Référence de publication: 2012078313/12.

(120110920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

NRK Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 140.968.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à l'acte de clôture de liquidation de société reçu par Maître Weber, notaire de résidence à Bascharage (Grand Duché de Luxembourg), en date du 25 novembre 2011:

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 mai 2012:

1. L'Assemblée décide d'approuver le rapport du commissaire-vérificateur conformément aux dispositions de l'article 151 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

2. L'Assemblée décide de prononcer la clôture définitive de la liquidation.

3. L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années au 182 route d'Arlon L-8010 Strassen.

Signature.

Référence de publication: 2012078344/18.

(120110984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Bâloise (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Z.A. I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 62.160.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le 12 avril 2012

Sixième résolution

L'Assemblée nomme, sur proposition du Conseil d'Administration, Monsieur Josef Paul Huwyler, né le 7 septembre 1965 à Muri (Canton Aargau, Suisse), demeurant à CH-6331 Hünenberg/ZG, Burgstrasse 14, et Monsieur Romain Braas, né le 1^{er} juin 1963 à Luxembourg, demeurant à L-7248 Bérelange, 60, rue Michel Rodange, comme nouveaux administrateurs de la société pour une durée d'un an. Leurs mandats expireront donc à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012.

Les mandats des administrateurs André Bredimus et Carsten Stolz ne sont pas renouvelés.

Les mandats des administrateurs Peter Zutter, Peter Christen, et Daniel Frank venant à échéance, l'Assemblée décide de procéder au renouvellement de leurs mandats pour une période d'un an. Leurs mandats expireront donc à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012.

L'Assemblée donne son approbation à la nomination de Monsieur Daniel Frank, né le 10 août 1967 à Luxembourg, demeurant à Goebange, 20, Domaine du Beauregard, comme administrateur-délégué (avec pouvoir de gestion journalière de la société).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, venant à échéance, pour la période expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012.

Daniel FRANK

Administrateur

Référence de publication: 2012078316/27.

(120111084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Cilix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 166.103.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue le 29 juin 2012 à 15.30 heures au siège social de la société.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de réélire les administrateurs de la Société, actuellement en fonction, pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes se clôturant au 31 décembre 2016.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Didier Mc Gaw, né le 2 septembre 1962 à Curepipe (Ile Maurice), avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane Lataste, né le 14 janvier 1965 à Laval, France, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Madame Isabelle Pairon, née le 28 septembre 1979 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

L'actionnaire unique décide de ne pas renouveler le mandat de l'Alliance Révision Sàrl en tant que réviseur indépendant de la Société et nomme en ses lieux et place, Certifica Luxembourg Sàrl, 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, inscrite

au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86 770 jusque l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes se clôturant au 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

L'Agent domiciliataire.

Référence de publication: 2012078484/27.

(120111164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Widdebiergfrënn, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6930 Mensdorf, 8, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg F 9.201.

— STATUTEN

Im Jahre 2012 dem 27. Juni sind erschienen:

1. Vinita Schlink, wohnhaft in Grevenmacher
2. Line Soisson, wohnhaft in Roodt/Syr
3. Paul Engel, wohnhaft in Luxemburg
4. Carlo Feltes, wohnhaft in Gostingen
5. Jerry Hoffmann, wohnhaft in Mensdorf
6. Philippe Hoffmann, wohnhaft in Nittel
7. Sylvain Hoffmann, wohnhaft in Schuttrange
8. Claude Mangen, wohnhaft in Mensdorf
9. Paul Waringo, wohnhaft in Roodt/Syr

Welche hiermit eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gründen möchten, die dem Gesetz vom 21. April 1928 sowie den aufgestellten Statuten unterliegt.

Titel 1. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Die Vereinigung führt den Namen Widdebiergfrënn, Vereinigung ohne Gewinnzweck.

Art. 2. Die Vereinigung hat ihren Sitz in L-6930 Mensdorf - 8, rue Principale - Café am Duerf.

Der Sitz kann jederzeit in eine andere Ortschaft des Großherzogtums verlegt werden, dies mittels eines Beschlusses der Generalversammlung der Vereinigung.

Art. 3. Die Vereinigung bezweckt folgendes:

- Aufrechterhaltung freundschaftlicher Beziehungen
- Organisation eines Straßenlaufs, dem „Widdebierglaf“
- Vereinsaktivitäten auf gesellschaftlicher Ebene, insofern sie der Zielsetzung des Vereins förderlich sind oder zum finanziellen Gleichgewicht des Vereins beitragen;

Der Verein ist neutral auf politischer, ideologischer, ethnischer und religiöser Ebene.

Art. 4. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Titel 2. Mitgliedschaft

Art. 5. Die Zahl der Mitglieder ist unbegrenzt, darf jedoch nicht unter 3 sinken. Mitglied kann jeder werden, der die Grundsätze der Vereinigung anerkennt, sowie ihre Richtlinien zur Mitgliedschaft. Vereinigungen des privaten Rechts können ebenso Mitglied werden, wenn diese mit dem obengenannten Zweck vereinbar sind. Über die Aufnahme neuer Mitglieder entscheidet intern der Verwaltungsrat. Die Mitglieder erhalten keine Gewinnanteile und in ihrer Eigenschaft als Mitglieder auch keine sonstigen Zuwendungen aus Mitteln des Vereins. Es darf keine Person durch Verwaltungsaufgaben, die dem Zweck des Vereins fremd sind, oder durch unverhältnismäßig hohe Vergütungen begünstigt werden. Für die Verbindlichkeiten der Vereinigung haftet ausschließlich das Vereinsvermögen. Eine persönliche Haftung der Mitglieder besteht nicht. Gesetzliche Haftungsvorschriften, insbesondere aus Fahrlässigkeiten, bleiben hiervon unberührt.

Art. 6. Die Mitgliedschaft endet durch folgende Ereignisse:

- a) Ausschluss durch die Generalversammlung, wenn die Übereinstimmung mit Artikel 3 nicht mehr gegeben ist;
- b) Freiwillige Kündigung;
- c) Tod;
- d) Nichtbezahlen des Beitrags nach Aufforderung.

Ausgetretene oder ausgeschlossene Mitglieder können keinerlei Ansprüche auf die Rückzahlung ihrer Beiträge oder auf das Vermögen der Vereinigung geltend machen. Mitglieder, welche der Satzung, den Regeln und den Weisungen der

Vereinigung zuwiderhandeln oder sich in ihrer Funktion nicht voll einsetzen, können von der Generalversammlung ausgeschlossen werden. Die Generalversammlung entscheidet mit einer 2/3 Mehrheit der abgegebenen Stimmen über den endgültigen Ausschluss. Die Generalversammlung ist nicht zur Bekanntgabe der Gründe verpflichtet.

Titel 3. Der Verwaltungsrat

Art. 7. Die Vereinigung wird durch einen Verwaltungsrat geleitet.

Der Verwaltungsrat wird von der Generalversammlung, unter Ausschluss der Öffentlichkeit, mit absoluter Stimmenmehrheit, auf die Dauer von 1. Jahr gewählt.

Der Verwaltungsrat besteht aus 5 bis maximal 11 Vereinsmitgliedern, und zwar aus:

- a) dem Präsidenten, (1. Vorsitzender)
- b) dem Vizepräsidenten, (Stellvertreter des Vorsitzenden)
- c) dem Sekretär
- d) dem Kassierer
- e) und 1 bis 7 weiteren Verwaltungsratsmitgliedern.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vorzeitig aus oder ist ein Mitglied des Verwaltungsrates nicht in der Lage sein Amt bis zur nächsten Generalversammlung weiterzuführen oder sind sonst dringende Gründe vorhanden, ein weiteres Verwaltungsratsmitglied zu bestellen, kann die Generalversammlung durch einstimmigen Beschluss ein weiteres Vereinsmitglied zum Verwaltungsratsmitglied ernennen. Das Amt des so ermittelten Verwaltungsratsmitgliedes endet mit dem Ende der nächsten ordentlichen Generalversammlung. Alle Austretenden sind wiederwählbar, sofern diese es wollen. Dem Verwaltungsrat obliegt die Leitung des Vereins. Er ist für alle Aufgaben und Geschäfte zuständig, die nicht durch die Satzung oder einen Beschluss des Gesamtvorstandes einem anderen Organ der Vereinigung oder einem Verwaltungsratsmitglied zugewiesen oder durch Gesetz und Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 8. Der Verwaltungsrat versammelt sich auf Einladung des Präsidenten oder des Vizepräsidenten oder auf Antrag von mindestens drei Mitgliedern des Verwaltungsrates.

Die Einberufung zur Sitzung hat unter Bekanntgabe der Tagesordnung mindestens 1 Tag vor dem Termin schriftlich zu erfolgen. Die Sitzung wird vom Präsidenten oder dem Vizepräsidenten geleitet. Jede ordnungsgemäß einberufene Verwaltungsratsversammlung ist beschlussfähig, ohne Rücksicht auf die Zahl der erschienenen Mitglieder. Die Beschlüsse werden in einem Protokoll festgehalten, das vom Vorsitzenden der Versammlung und einem von ihm ernannten Schriftführer zu unterzeichnen ist. Bei der Abstimmung entscheidet die Mehrheit der anwesenden Mitglieder. Bei Stimmengleichheit zählt die Stimme des Präsidenten doppelt. Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch auf schriftlichem Wege gefasst werden, wenn sich mindestens ein Verwaltungsratsmitglied oder mehr als die Hälfte der Verwaltungsratsmitglieder an der schriftlichen Abstimmung beteiligen. Für einen schriftlichen Beschluss ist in diesem Falle eine 2/3-Mehrheit der abgegebenen Stimmen erforderlich. Der Präsident wird im Falle seiner Verhinderung durch den Vizepräsidenten vertreten. Der Vizepräsident darf von seinem Vertretungsrecht nur Gebrauch machen, wenn der Präsident tatsächlich oder rechtlich verhindert ist. Im Verhältnis nach außen ist die Vertretungsberechtigung jedoch auch dann gültig, wenn ein Verhinderungsfall nicht vorgelegen haben sollte. Der Verwaltungsrat ist zuständig für alle administrativen und finanziellen Belange der Vereinigung. Er ist die Exekutive der Generalversammlung in Übereinstimmung mit dem Zweck ihrer Gründung. Die Führung der Geschäfte der Vereinigung wird vom Präsidenten oder Vizepräsidenten des Verwaltungsrates übernommen. Beide sind allein zeichnungs- und vertretungsberechtigt.

Titel 4. Generalversammlung

Art. 9. Die Generalversammlung ist das oberste Organ des Vereins. Die ordentliche Generalversammlung findet jährlich statt. Die ordentliche Generalversammlung wird vom Vorstand im 4. Quartal nach Abschluss des Geschäftsjahres und mindestens 1 Woche vor dem Termin unter Bekanntgabe der Tagesordnung mit einfachem Brief einberufen. Die Frist beginnt an dem Datum der Absendung des Einladeschreibens folgenden Werktag. Die Tagesordnung setzt der Vorstand fest. Sie ist beschlussfähig wenn mindestens 2/3 der Mitglieder anwesend sind; ist das nicht der Fall, kann anschließend eine außerordentliche Generalversammlung einberufen werden, welche in jedem Fall beschlussfähig ist. Jedes Mitglied verfügt über eine Stimme. Entschuldigte können sich aber durch Vollmacht vertreten lassen. Der Verwaltungsrat kann jederzeit eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Ferner ist eine außerordentliche Generalversammlung einzuberufen, wenn 1/5 der Mitglieder die Einberufung schriftlich unter Angabe des Zweckes und der Gründe verlangt. Für die Einberufung der außerordentlichen Generalversammlung gelten die Vorschriften über die Einberufung der ordentlichen Generalversammlung.

Art. 10. Der Mitgliederversammlung sind folgende Aufgaben vorbehalten:

- a) Entgegennahme und Genehmigung des Jahresberichts des Verwaltungsrates;
- b) Befund über das Budget, die Kassenführung, Wahl des Kassenrevisors und Abstimmung über eine eventuelle Auflösung;
- c) Entlastung des Verwaltungsrates;
- d) Die Wahl der Verwaltungsratsmitglieder;

- e) Die Entscheidung betreffend den Ausschluss von Mitgliedschaften;
- f) Die Beschlussfassung über Änderungen der Statuten und die freiwillige Auflösung des Vereins;
- g) Die Festlegung des Mitgliedbeitrags, welcher den Betrag von 50 Euro nicht überschreiten darf;
- h) Die Beratung und die Beschlussfassung über sonstige auf der Tagesordnung stehenden Fragen.

Die Art der Beschlussfassung bestimmt der Verwaltungsrat. Beschlüsse über Punkte außerhalb der Tagesordnung können nur gefasst werden, wenn 2/3 der Mitglieder es so beschließen. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden in einem Bericht festgehalten und allen Interessierten bekannt gemacht. Anträge der Mitglieder zur Tagesordnung sind spätestens drei Tage vor dem Versammlungstermin dem Verwaltungsrat schriftlich einzureichen. Abänderung der Statuten können nur durch die Generalversammlung erfolgen, wenn 2/3 der Mitglieder anwesend sind. Änderungen müssen bei der Einberufung der Generalversammlung aufgeführt sein; ist dies nicht der Fall kann eine außerordentliche Generalversammlung sich anschließen, bei der die Hälfte der Mitglieder ausreichen. Bei Wahlen ist gewählt, wer die meisten Stimmen erreicht. Bei Stimmgleichheit hat eine Stichwahl stattzufinden. Die Generalversammlung wird vom Präsident, vom Vizepräsident oder einem von der Generalversammlung gewählten Vorsitzenden geleitet.

Titel 5. Internes Reglement

Art. 11. Die Generalversammlung kann ein internes Reglement stimmen, welches Aspekte der Vereinigung regelt, die nicht in den Statuten inbegriffen sind. Dazu sowie zur Änderung eines bestehenden Reglements, müssen 2/3 der Mitglieder anwesend sein.

Art. 12. Die Schaffung oder die Änderung eines Reglements werden den Mitgliedern der Vereinigung schriftlich von dem Verwaltungsrat mitgeteilt. Jedes Mitglied kann dem Verwaltungsrat seine Vorschläge zur Schaffung oder Änderung des Reglements mitteilen, über die in der Generalversammlung abgestimmt wird.

Titel 6. Kassenführung

Art. 13. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

Art. 14. Die Vereinigung hat über sämtliche Einnahmen und Ausgaben ordnungsgemäß Bücher zu führen und Jahresabschlüsse nach kaufmännischen Grundsätzen zu erstellen und vom Kassenrevisor zu prüfen.

Titel 7. Auflösung

Art. 15. Die Auflösung des Vereins kann erfolgen:

- a) in den vom Gesetz vorgesehenen Fällen;
- b) wenn die Zahl der Mitglieder unter drei sinkt;
- c) durch Beschluss der Generalversammlung.

Dazu müssen 2/3 der Mitglieder anwesend sein. Ist dies nicht der Fall reicht eine außerordentliche Generalversammlung mit der Hälfte der Mitglieder, die in jedem Fall beschlussfähig ist. Der Beschluss muss allerdings mit 2/3 Mehrheit erfolgen. Im Falle der Auflösung des Vereins erfolgt die Abwicklung durch den Präsidenten als alleinvertretungsberechtigte Liquidator, sofern die Generalversammlung nicht einen oder mehrere andere Liquidatoren bestellt. Die Rechte und Pflichten des oder der Liquidatoren bestimmen sich nach den Vorschriften des Bürgerlichen Gesetzbuches über die Liquidation einer Vereinigung. Im Fall einer Auflösung der Vereinigung wird das Vermögen in eine Vereinigung übergehen, die einen ähnlichen Zweck verfolgt.

Titel 8. Schlussbestimmung

Art. 16. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkte, berufen und beziehen sich die Gründungsmitglieder auf die Bestimmungen des Gesetzes über die Vereinigungen und Stiftungen ohne Gewinnzweck vom 21. April 1928, und dessen Abänderungen.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselbe gegenwärtige Satzung unterschrieben.

27/06/2012.

Vinita Schlink / Line Soisson / Paul Engel / Carlo Feltes /
Jerry Hoffmann / Philippe Hoffmann / Sylvain Hoffmann /
Claude Mangan / Paul Waringo.

Référence de publication: 2012078347/148.

(120110809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.